

# Plan Local d'Urbanisme de **Gury**

Projet d'Aménagement  
et de Développement Durable

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal le :



Département de l'Oise

Document élaboré suite au débat  
sur les orientations du PADD

An aerial photograph of a village, likely Gury, showing a network of roads and buildings. The image is faded and serves as a background for the text.

## Les objectifs du PADD de la commune de GURY :

- ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MODERE RESPECTUEUX DE LA PHYSIONOMIE DU VILLAGE
- DEVELOPPER ET CONCILIER L'ECONOMIE, LES SERVICES, LES EQUIPEMENTS ET LA VIE VILLAGEOISE
- RENFORCER L'IDENTITE VILLAGEOISE
- RESPECTER, DEVELOPPER ET VALORISER LE PATRIMOINE

## Objectif n°1: ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MODERE RESPECTUEUX DE LA PHYSIONOMIE DU VILLAGE

### Explications :

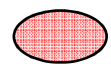
Le conseil municipal souhaite poursuivre le développement démographique de GURY en proposant des terrains urbanisables tout en respectant la physionomie du village.

Le développement urbain préconisé dans le PADD s'appuie principalement sur les possibilités de densification des parties actuellement urbanisées du territoire et sur l'amélioration de la lecture urbaine dans la partie Sud de l'espace bâti.

Il permet d'éviter une consommation d'espace supplémentaire ou excessive et préserve les possibilités d'extensions à long terme dans un contexte de développement durable.

### Orientations :

- ✓ Densifier le centre ancien par comblement des dents creuses.
- ✓ Maîtriser l'urbanisation au contact de la Partie Actuellement Urbanisée.
- ✓ Limiter les extensions urbaines.
- ✓ Promouvoir la diversité et la qualité des formes architecturales.
- ✓ Développer les voies douces sur la commune.
- ✓ Eviter les constructions en second rideau.
- ✓ Améliorer la configuration du tissu urbain dans sa partie Sud.



Densifier le centre ancien



Développer les voies douces sur la commune



Améliorer la configuration du tissu urbain



Limiter les extensions urbaines



Maitriser l'urbanisation au contact des parties  
actuellement urbanisées et promouvoir la  
diversité et la qualité des formes architecturales

## Objectif n°2 : DEVELOPPER ET CONCILIER L'ECONOMIE, LES SERVICES, LES EQUIPEMENTS ET LA VIE VILLAGEOISE

### Explications :

Il est nécessaire de créer les conditions qui permettront d'attirer de nouveaux habitants à GURY pour réaliser un développement maîtrisé de qualité. En effet, l'offre en équipements, services et lieux de rencontre constitue un élément essentiel de l'attractivité ou de la viabilité d'une commune.


### L'attractivité de la commune doit s'améliorer en s'appuyant sur :

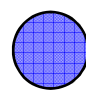
1. l'aide aux personnes âgées,
2. la diversification des lieux de rencontre (aire de jeux, place, parc...),
3. l'alternative à la voiture par l'intermédiaire de sentiers piétons,
4. le développement de la palette des transports et des équipements complémentaires,
5. des commerces et services de proximité.

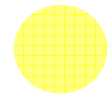
### Orientations :

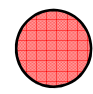
- ✓ Favoriser le maintien des espaces de vie existants et garantir leurs développements.
- ✓ Développer le niveau d'équipements et de services de proximité (sociaux, culturels, sportifs et éducatifs).
- ✓ Améliorer le service de transports.
- ✓ Favoriser la viabilité et la pérennité des activités économiques par un règlement et un zonage adapté aux projets des exploitants et des artisans.
- ✓ Trouver un équilibre entre l'activité économique, la protection des espaces naturels et des paysages et le développement urbain et économique de la commune.
- ✓ Permettre le développement de la zone de loisir autour de l'étang.



 Encourager la création de commerces

 Permettre le développement de la zone de loisir au Nord de l'espace bâti

 Favoriser le maintien des espaces de vie et développer le niveau d'équipement et de service de proximité

 Création d'une aire de stationnement pour les transports en commun

### Objectif n°3 : RENFORCER L'IDENTITE VILLAGEOISE

#### Explications :

Le renforcement et le développement du centre pour le mettre au niveau des enjeux actuels est pour un village une réelle priorité.


Porteur de l'identité des habitants et de l'image de la commune, le centre est ce sur quoi peuvent se fédérer les différents espaces habités. Son aménagement constitue en quelque sorte la « clé de voûte » des actions envisagées.

Il ne doit pas être mené au détriment des autres parties de la commune. L'entremêlement des différents secteurs doit être encouragé pour favoriser une appropriation de l'ensemble du territoire par les habitants recherchant une certaine qualité de vie.

#### Orientations :

- ✓ Révéler, préserver et valoriser le centre ancien.
- ✓ Organiser la vie villageoise en reliant les différents espaces et les équipements pour réduire les distances.
- ✓ Maintenir une qualité paysagère dans l'urbanisation.
- ✓ Mettre en valeur les entrées du village.
- ✓ S'approprier l'espace vécu par une amélioration de l'organisation urbaine.
- ✓ Protéger les zones de jardin garantes d'une certaine identité rurale.
- ✓ Maintenir un équilibre entre le développement urbain et l'activité agricole.
- ✓ Préserver une identité rurale en limitant le développement.




 Protéger les zones de jardin

 Relier les espaces

 Maintien d'un équilibre entre les espaces

 Mettre en valeur les entrées du village

 Améliorer l'organisation urbaine

## Objectif n°4 : RESPECTER, DEVELOPPER ET VALORISER LE PATRIMOINE

### Explications :

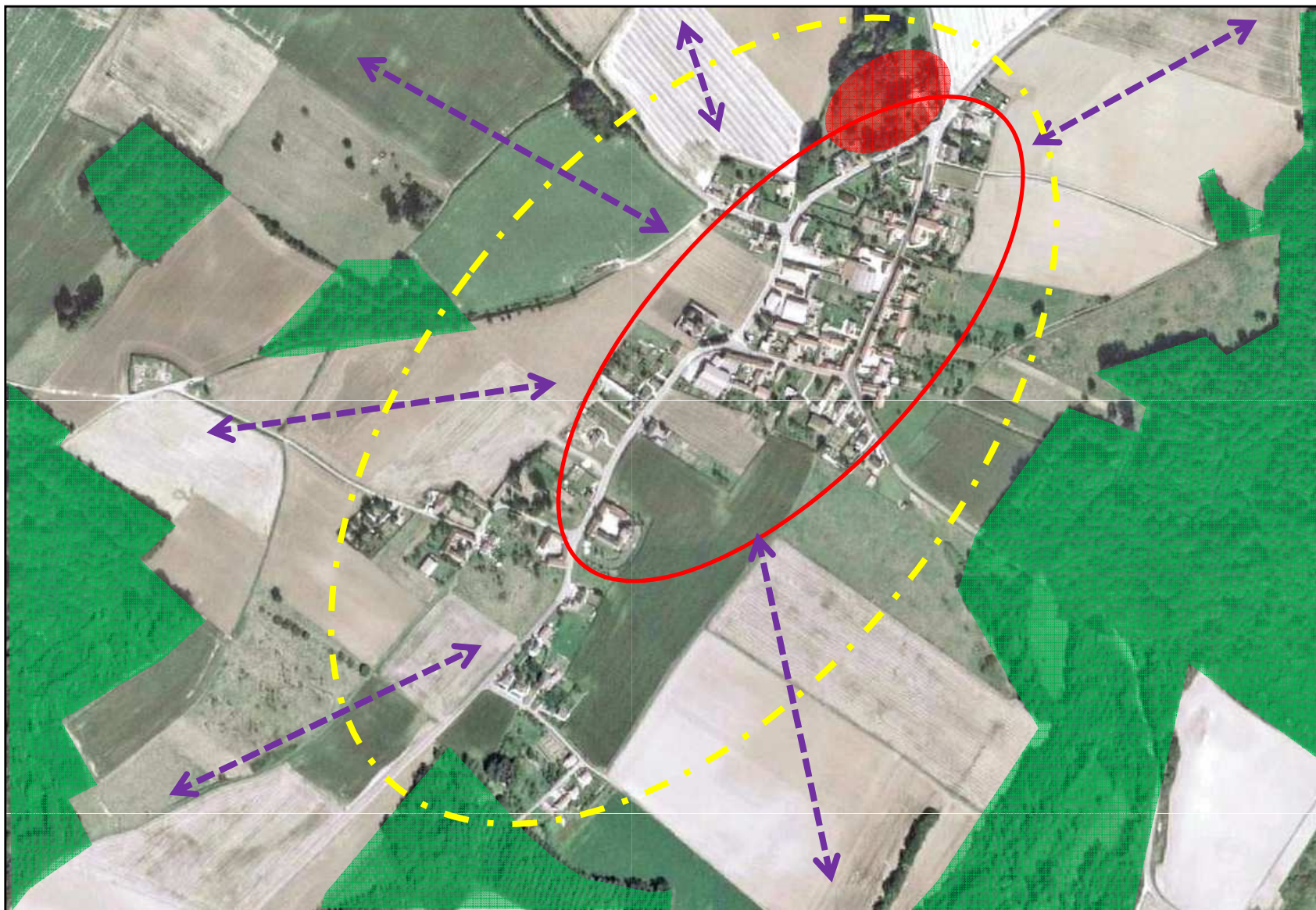
Le PADD de GURY intègre la volonté de sauvegarder et de valoriser la richesse, la diversité et la qualité des ressources naturelles et anthropiques présentes sur le territoire communal, et de veiller à la préservation des équilibres entre une urbanisation de qualité et la protection de ces ressources.

La commune affirme sa volonté de préserver les écosystèmes et les éléments paysagers. L'objectif est de permettre un développement communal en tenant compte de la nécessité de conforter un cadre de vie agréable et accueillant pour les habitants.

GURY souhaite également valoriser son paysage urbain en soutenant la qualité architecturale des constructions et en encourageant la création d'aménagements paysagers.

### Orientations :

- ✓ Maintenir et mettre en valeur le paysage communal par le maintien de la diversité paysagère et la préservation des espaces ouverts.
- ✓ Rendre accessible l'environnement naturel par le développement et l'amélioration de l'accessibilité.
- ✓ Protéger les masses boisées environnantes.
- ✓ Encourager le maintien de la qualité urbaine et paysagère existante en protégeant le bâti rural traditionnel.
- ✓ Développer et mettre en valeur les liaisons douces.
- ✓ Préserver la qualité architecturale dans l'environnement immédiat du château.



↔ Maintien des espaces ouverts

○ Développer les liaisons douces

○ Protéger le bâti rural

■ Prise en compte des masses boisées

● Protéger le secteur du château